

AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES

**Arrêté modificatif n°2021-06 relatif à l'adhésion de la commune de
LEVENS**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5511-1 ;

Vu les statuts de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes modifiés lors de l'Assemblée générale du 9 février 2021 et notamment ses articles 6 et 10 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de **Levens** en date du **25 mai 2021** relative à son adhésion à l'Agence06 ;

Considérant que la commune de **Levens** est une commune rurale ;

Considérant que, par sa délibération susvisée, la commune de **Levens** adhère aux statuts de l'Agence06 et les accepte sans réserve ; que le Conseil municipal a désigné **Monsieur Antoine VERAN** comme représentant titulaire et **Madame Michèle CASTELLS** comme représentant suppléant ;

Considérant que l'arrêté n° 2021-05 du 9 juin 2021 portant adhésion de la commune de Levens est affecté d'une erreur matérielle concernant sa numérotation, qu'il convient d'en modifier la numérotation ;

Le Président de l'Agence départementale d'ingénierie des Alpes-Maritimes, l'Agence06,

Arrête

ARTICLE 1 : L'arrêté portant adhésion de la commune de Levens est modifié et est affecté du n°2021-06.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes de l'Agence06 et transmis au contrôle de légalité.

Nice, le 16 JUIN 2021



Charles Ange GINESY

Président de l'Agence départementale d'ingénierie des Alpes-Maritimes